

ÉDITO



Mesdames,
Messieurs,

Déjà le dernier Écho Champagnard de l'année 2021. Si je me réjouis de l'arrivée du nouveau site internet, de la production dans les délais annoncés plusieurs mois en avance de notre bulletin d'information municipal, il reste des étapes pour la refonte de nos moyens de communication. Une nouvelle étape a été franchie avec l'arrivée de la commune sur l'application mobile Iliwap qui offre désormais un moyen de communiquer plus efficacement des informations semi-urgentes directement sur votre smartphone pour vous tenir informer régulièrement et efficacement de la vie municipale.

Si vous vous êtes rendus sur la ZAC du Saut du Moine ou si simplement vous avez sillonné nos chemins, la Route Nouvelle ou la RN85, vous n'aurez pas pu manquer les chantiers de construction. Après SDCM en 2019, ce sont aujourd'hui trois entreprises qui débutent leurs installations : Aledia (startup de la micro-électronique - écran LED), HRS (Hydrogen Refueling Solution - station de recharge hydrogène) et SteelHy (chaudronnerie industrielle pour la filière hydrogène).

Trois entreprises issues du bassin grenoblois qui ont choisi de projeter leur futur industriel à Champagnier plutôt qu'ailleurs, deux filières d'avenir pour la France et pour l'Europe, un lieu commun, la ZAC du Saut du Moine à Champagnier qui accueillera ces emplois, dynamisera le sud de la métropole et apportera de nouvelles ressources à la commune.

Comme vous le lirez dans cet Écho Champagnard, en début d'année 2022, la commune sera recensée. Après l'annulation par l'INSEE de la campagne 2021, nous ne pouvons que nous réjouir que les opérations puissent reprendre, 7 ans désormais après le dernier recensement.

Ce temps est important pour les communes car si il permet évidemment de nous compter, la finesse des données récoltées sont la base des prospectives démographiques qui nous permettent d'anticiper les mutations du village.

Après plusieurs années intenses de construction, où nous avons accueillis de nombreux nouveaux habitants, il est plus que jamais nécessaire de réactualiser ces données pour calibrer au plus juste nos politiques publiques.

Enfin, nous débutons en ce moment la période des fêtes, ce temps chaleureux de retrouvailles et de partage. Permettez-moi ici d'exprimer une pensée toute particulière et solidaire pour celles et ceux qui ont perdu un proche récemment, pour les plus démunis, les plus isolés qui ont besoin de chaleur et de fraternité.

Nous aurons toutes et tous plaisir à retrouver nos proches, à les embrasser et à les serrer dans nos bras, c'est naturel et c'est humain. Néanmoins le sursaut de la pandémie COVID-19 nous appelle une fois encore à la vigilance et au civisme de chacun pour combattre ce mal et protéger les plus fragiles.

Rendez-vous aux vœux du maire le samedi 15 janvier au matin aux 4 Vents, enfin !

D'ici là permettez-moi de vous souhaiter à toutes et tous de belles et agréables fêtes de fin d'année !

Florent CHOLAT
Maire de CHAMPAGNIER
Conseiller métropolitain délégué

| A LA UNE |

TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP ! L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE !

LA COMMUNE LANCE L'APPLICATION « ILLIWAP » AFIN D'INFORMER ET ALERTER EN TEMPS RÉEL LES CHAMPAGNARDS

Téléchargeable depuis votre smartphone sur **Google Play (Android)** ou sur **Apple Store (iOS)**, il vous suffit d'entrer « Iliwap » dans la barre de recherche, et de cliquer sur le bouton « Installer » pour la télécharger. Recherchez ensuite la station « Mairie de Champagnier » et restez informés de l'actualité de la commune.

Iliwap est entièrement gratuit, sans publicité et sans collecte de données personnelles.

Cette application respecte la vie privée des utilisateurs, garde l'anonymat même en cas de message géolocalisé.



Très simple d'utilisation,
Iliwap est disponible 24/24

Vous recevrez ensuite par notifications, les informations de la commune, événements, manifestations, réunions, alerte météo ... etc.

L'onglet « Participer », vous permet également faire un signalement, de déposer une suggestion dans la « Boîte à idées » ou de répondre à des sondages.

Cette application vient en complément du site internet nouvelle version et du panneau lumineux de la commune.

N'hésitez pas à l'installer dès à présent, et parlez-en autour de vous !





CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

SIGNATURE DE LA CONVENTION RTE / ACCA / COMMUNE DE CHAMPAGNIER

C'EST REPARTI POUR 10 ANS !

Peut-être avez-vous déjà remarqué, lors de vos promenades du côté de Croix vieille, un champ de fleurs sorti de nul part en plein milieu de la forêt sous les lignes électriques ?



Et bien ce champ est le fruit d'une collaboration astucieuse entre RTE, gestionnaire des lignes hautes tensions, l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) et la commune de Champagnier, propriétaire du terrain.



Effective depuis 2016, la première mouture de la convention a permis d'entretenir cette parcelle de 1,6 Ha pendant 5 ans sur des principes simples.

RTE qui doit entretenir le terrain sous les lignes, le fait habituellement par des coupes à blanc régulières : c'est assez onéreux et surtout pas terrible pour la biodiversité. C'est là qu'intervient l'ACCA en proposant de cultiver ces parcelles pour empêcher que des arbustes ne s'y installent. RTE participe à la hauteur des frais engagés usuellement pour opérer le broyage, et la commune bénéficie d'une parcelle dont l'aspect est amélioré et dont l'intérêt en terme de biodiversité est accru.

ET LA NOUVELLE CONVENTION DANS TOUT ÇA ?

Ces dernières années la parcelle était largement cultivée avec du tournesol.

Si l'objet de la convention était parfaitement respecté cette culture avait néanmoins l'inconvénient de favoriser l'installation d'ambrosie, une plante envahissante et hautement allergisante, sur la parcelle.

Pour remédier à ce défaut, la nouvelle convention signée le 7 novembre 2021 entre Florent CHOLAT, maire, Fabrice LAFAURIE, directeur de groupe RTE et Baptiste BLANC, président de l'ACCA de Champagnier, prévoit désormais une double culture : du sorgho, une céréale qui favorise la survie du petit gibier (non chassé sur la commune) et de la prairie fleurie pour la pollinisation et le plaisir des yeux des promeneurs.



COMMISSION FLEURISSEMENT

Lors du conseil municipal du 8 novembre, et suite notamment à la deuxième conférence des présidents et vice-présidents des commissions (instances municipales qui se réunit deux fois par an à la demande de M. le maire, pour coordonner le travail des commissions extra-municipales), a été voté la création d'une nouvelle commission dite « Fleurissement » qui traitera de la gestion différenciée des espaces verts et de l'embellissement du village.

Comme pour chacune des commissions extra-communales, la participation est ouverte à tous les habitants du village.

Pour cela rien de plus simple que de vous signaler à mairie@champagnier.fr pour recevoir les prochaines invitations.

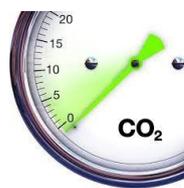
En savoir +
Site internet : champagnier.fr

CCAS

Les personnes qui ont eu 70 ans en 2021 ou les nouveaux arrivants de 70 ans et plus, n'ayant pas reçu l'invitation à participer au « Goûter des Anciens », le jeudi 16 décembre prochain, peuvent s'inscrire au CCAS de la commune en contactant le secrétariat de la mairie ☎ 04.76.98.08.83

CAPTOTHÈQUE

LE SERVICE DE PRÊT GRATUIT DE CAPTEURS DE LA QUALITÉ DE L'AIR



Après une première saison 2020/2021 réussie, le service Captothèque proposé par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et financé par la Métro, la région Auvergne Rhône-Alpes et l'ADEME réouvre ses inscriptions pour tous les citoyens voulant bénéficier d'un prêt gratuit de micro-capteur.

Ce capteur mobile mesure les particules fines, dans l'air ambiant et permet aux citoyens d'expérimenter l'air qui les entoure.

Depuis le mois d'octobre, et ce pendant 10 mois, 30 citoyens par mois désireux d'explorer librement l'air qu'ils respirent, pourront ainsi emprunter gratuitement un micro-capteur. Les inscriptions sont ouvertes sur le site Captotheque.fr.

À l'issue des mesures, un atelier de dialogue est proposé chaque mois par Atmo (l'observatoire de la qualité de l'air) pour échanger avec les expérimentateurs sur leurs mesures, la compréhension des phénomènes observés, des échanges sur la qualité de l'air, etc. ...

Il est également possible de simplement suivre les mesures sur la plateforme web : www.captotheque.fr





PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

L'ISÈRE REPASSE DU NIVEAU 1 AU NIVEAU 2

Conformément aux règles de passage entre les niveaux 1 et 2 du protocole sanitaire en vigueur, les règles applicables au retour des vacances d'automne ont été arrêtées.

Ce renforcement des mesures implique que les mineurs de 6 ans ou plus, participant aux accueils collectifs de mineurs (ACM), doivent à nouveau porter le masque en intérieur.

Le niveau 2 du protocole prévoit également des mesures de protection renforcées, notamment la limitation des brassages, l'augmentation de la fréquence des désinfections et le respect d'une distanciation physique adaptée pour les activités physiques et sportives.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

EMPLOI : DEVENEZ AGENTS RECENSEURS !

En vue de la campagne de recensement 2022 effectuée pour le compte de l'INSEE, la commune recrute 2 agents recenseurs.



Qualités de l'agent recenseur

Courtoisie, discrétion, neutralité, rigueur et sens de l'organisation, ténacité, sens de l'orientation, autonomie, très bonne connaissance géographique de la commune

Contraintes

Grande disponibilité et large amplitude quotidienne y compris le week-end.

Pas de congés durant la mission.

Après 2 demi-journées de formation obligatoires et une tournée de reconnaissance des adresses à recenser, l'agent est chargé, **entre le 20 janvier et le 19 février 2022**, de se rendre auprès de la population d'un secteur géographique déterminé, d'expliquer aux personnes les modes de recensement possibles, internet ou questionnaires papier et pour les personnes ayant choisi le format papier de revenir collecter les questionnaires.

Les agents recenseurs auront en moyenne entre 200 et 250 logements à recenser chacun. Ils seront encadrés par le coordonnateur communal.



Pour postuler

Envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) avant le **6 décembre** à l'attention de M. le Maire - Pace de l'Église 38800 Champagnier
Ou à mairie@champagnier.fr

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ & PASSEPORT

#Simplification

DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES !

la carte d'identité

MODE D'EMPLOI

- Je rassemble les pièces nécessaires pour mon dossier
Liste des pièces sur interieur.gouv.fr mes démarches > carte nationale d'identité
- Je me rends dans la mairie mon choix équipée du dispositif de recueil
- À la mairie, l'agent complète mon dossier avec ma photo et numérise mes empreintes digitales
- Lorsque ma carte d'identité est disponible, je reçois un SMS
- Je vais retirer ma carte à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

POUR GAGNER DU TEMPS EN MAIRIE, PENSEZ À LA PRÉ-DEMANDE SUR INTERNET !
Consultez le site ants.gouv.fr > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité

www.demarches.interieur.gouv.fr

RENOUVELLEMENT
CARTE D'IDENTITÉ
PREMIÈRE DÉMARCHES
à portée de clic!

VOTRE CARTE D'IDENTITÉ OU VOTRE PASSEPORT SONT PÉRIMÉS DEPUIS PLUS DE 5 ANS ...

Pensez, dès à présent, à renouveler votre (vos) titre(s) d'identité.

Pour toute demande de création ou de renouvellement, il convient de consulter le site gouvernemental service-public.fr afin de pré-remplir le formulaire en ligne ou prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel auprès des communes équipées de dispositifs de prise d'empreinte pour les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) et de passeports et dans le département de l'Isère



BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.





CALENDRIER ÉLECTORAL 2022

L'élection présidentielle se déroulera les dimanches
10 avril et 24 avril 2022.

La date de clôture des inscriptions pour pouvoir voter
lors de ce scrutin est fixée au 4 mars 2022.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches
12 et 19 juin 2022.
Elles désigneront 577 députés.

La date de clôture des inscriptions pour pouvoir voter
lors de ce scrutin est fixée au 6 mai 2022.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, fini la date butoir du 31 décembre. Les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent toute l'année, au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant un scrutin, en ligne sur service-public.fr ou auprès de votre mairie. Cette démarche est gratuite. N'utilisez aucun autre site privé et payant non officiel.

Pour pouvoir voter à tous les scrutins, il faut avoir 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques.

Les ressortissants des 27 pays de l'union européenne ont seulement la possibilité de voter lors des élections municipales et européennes.

Les jeunes Français qui se sont fait recenser à 16 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales. Si vous avez procédé à votre recensement tardivement, si vous avez déménagé depuis celui-ci, vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

*Vous venez de fêter vos 18 ans ?
Vous avez déménagé récemment ?
Vous n'avez pas voté depuis longtemps ?
Vous êtes parti à l'étranger ?
Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections ?*

Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur le site service-public.fr.

Après votre demande d'inscription ou de changement d'adresse sur les listes électorales, vous recevrez une carte d'électeur.

Celle-ci sera adressée à votre domicile par voie postale après la clôture des listes électorales (soit moins de six semaines avant une élection). Si votre carte n'a pu vous être remise par pli postal, elle sera tenue à votre disposition le jour du scrutin sur présentation d'un titre d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter, seule une pièce d'identité est exigée à l'entrée du bureau de vote.

Il n'est pas délivré de duplicata de carte électorale.

Les changements d'état civil (mariage, divorce, etc. ...) doivent aussi être notifiés.

Aucun changement n'est automatique, il vous appartient d'effectuer personnellement cette démarche.

“ Pièces justificatives à fournir

➤ Une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité française ou d'un pays membre de l'union européenne ;

➤ un justificatif de domicile

En fonction de votre situation personnelle, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour constituer votre dossier, détails sur service-public.fr

VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE ...

Pensez à signaler tout changement d'adresse, même intracommunal, pour la mise à jour des listes électorales.

Avec les refontes, votre nouvelle carte ne serait pas envoyée à la bonne adresse.

Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois doit être joint à votre demande.



CENTRE DE LOISIRS : BILAN AUTOMNAL



Les vacances d'automne au centre de loisirs se sont déroulées sous des thèmes différents à chaque semaine.

La première semaine « *monstre et compagnie* » et pour la seconde « *la nature en automne* ».

C'est avec une grande joie que l'équipe d'animateurs composée

de Coralie, Bastien et Samy ont accueilli les enfants pendant ces vacances en menant des activités diverses et variées selon les thèmes.

Les enfants ont pu s'exercer à des expériences de sorcier, fabriquer un calendrier de monstre et concevoir un déguisement pour participer à la grande fête organisée en partenariat avec le Centre social André Malraux à Jarrie.

Ils ont été aussi sensibilisés à l'observation des oiseaux par la Ligue de Protections des Oiseaux (LPO).

Ils ont également préparé le jardin pédagogique et construit des cabanes.



L'équipe du service enfance jeunesse vous donne rendez-vous les mercredis et pendant les vacances d'hiver pour participer à d'autres aventures !





COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Discours prononcé par M. le Maire

« Merci à toutes et à tous pour votre présence ce matin pour cette cérémonie, la première ouverte au public depuis bien trop longtemps. Imaginez donc la joie qui est la mienne de vous accueillir ce matin et l'honneur que j'ai à présider ce moment !

8 mai 2020, 11 novembre 2020, 8 mai 2021, sont autant de cérémonie où le protocole républicain qui nous unit aujourd'hui a raisonné au travers d'une place de l'église quasiment déserte, où la mémoire des morts pour la France s'honorait depuis chez soi, où nous étions privés de ce temps précieux pour nous recueillir ensemble.

Nous recueillir pour ne jamais oublier les héros de la grande guerre, ces millions d'âmes qui se sont battus et ont péri pour l'honneur de la nation, pour la défense des libertés, pour la victoire et pour la paix. Leur sacrifice doit aujourd'hui encore nous engager au respect de ce pourquoi ils se sont battus, pour ce qui a constitué, parmi d'autres choses, à bâtir la France d'aujourd'hui.

Plus d'un siècle après l'armistice, le 11 novembre est officiellement le jour de l'hommage à Tous les « Morts pour la France ».

Comment, dans ce contexte, ne pas avoir une pensée aujourd'hui pour les morts du Covid parmi lesquels des soignants, des aidants et autres travailleurs. Autant de femmes et d'hommes qui ont combattu ce mal invisible au prix parfois de leur vie. Des civils qui ont en commun avec les militaires, l'inlassable envie d'être utile et de servir leur pays.

Parmi ces héros du quotidien, permettez-moi, messieurs les anciens combattants, d'honorer ce matin un frère d'armes civil du corps des sapeurs-pompiers. Il y a quelques semaines nous quittait David CHERUBIN,

pompier volontaire de la caserne de Jarrie qui vivait à Champagnier et que beaucoup ont eu la chance de connaître. Il laisse derrière lui compagne, enfants, amis, compagnons mais également la mémoire d'un homme qui aura su marquer le corps de sapeurs-pompiers.

Permettez-moi également de souligner la disparition le 24 septembre 2021 en opération extérieure au Mali, du sergent Maxime BLASCO du 7^{ème} bataillon de chasseurs alpins établi à Varcès. Un homme de la région qui fera partie de l'appel aux morts dans quelques minutes.

Je le disais il y a un instant, nous vivons un instant important. Deux ans après l'apparition à l'autre bout de la planète des premières souches de SARS-COV-2 à Wuhan en Chine, 20 mois après le premier confinement qui s'est abattu comme une chape de plomb sur notre quotidien, le fait que nous nous retrouvions ce matin est un vecteur d'espoir.

L'espoir de retrouver peu un peu la vie d'avant même si notre intuition nous dit que rien ne sera plus vraiment comme avant. Le 12 novembre 1918 au lendemain de la grande guerre, n'avait que peu de semblant avec le 2 août 1914 à la veille de cette dernière. Le sacrifice des poilus morts pour la France, les souffrances des peuples marqueront à jamais l'histoire d'une nation.

Après chaque grande guerre, notre pays a cependant su se reconstruire et se réinventer au prix d'efforts collectifs importants. Reconstruire un peu différemment, pour ne pas reconduire les mêmes erreurs. Le défi de la résilience quand tout a été chamboulé.

Ce défi, nous le portons toutes et tous en nous. Sortir de cette pandémie la tête haute, même quand on a été frappé par la maladie. Reconstruire nos modes de vies pour limiter notre vulnérabilité, pour diminuer notre impact sur notre planète, reconstruire mieux, reconstruire bien mais en préservant l'essentiel, ce qui nous réunit ce matin, c'est l'envie de faire société ensemble pour combattre ce mal. C'est l'esprit des poilus et des morts pour la France, c'est je le souhaite l'esprit de demain. »

Florent CHOLAT



DÉPÔT SAUVAGE, GARE AUX SANCTIONS



L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) ESTIME QU'EN MOYENNE EN FRANCE 21,4 KILOS DE DÉCHETS SAUVAGES SONT DÉPOSÉS PAR HABITANT ET PAR AN.

Le 22 octobre dernier, grâce à l'appel en mairie d'une habitante et au travail conjoint des agents des services techniques et de la police municipale pluricommunale, l'auteur d'un dépôt sauvage illégal dans la combette a pu être identifié. L'auteur des faits encourt aujourd'hui 1 500 € d'amende.





DÉNEIGEMENT

Pour que le déneigement s'effectue dans les meilleures conditions, pensez à tailler vos haies et vos arbres.

N'oubliez pas que le stationnement de vos véhicules le long des voies est souvent gênant. Par sécurité pour les hommes et le matériel, des secteurs pourraient ne pas être déneigés ! ...



* Le déneigement devant sa porte est de la responsabilité de chacun.

* Le déneigement de la RD est de la responsabilité des services de Grenoble-Alpes Métropole.

* Le déneigement des voiries communales est de la responsabilité de la commune.

L'ordre d'intervention prévoit en priorité le déneigement des accès aux services publics (école, mairie, 4 Vents), ensuite les rues principales, enfin les voiries publiques à l'intérieur des lotissements.

Les services techniques aident également au déneigement du trottoir devant le domicile des personnes âgées (plus de 70 ans) une fois les axes principaux dégagés. Un simple appel en mairie permet d'identifier les urgences.

Afin de circuler en toute sécurité ajustez votre conduite aux conditions climatiques : ne sortez que si c'est nécessaire, dotez votre véhicule de pneus contact. L'équipement de chaque véhicule est de la responsabilité des conducteurs.

DÉCLARATION DE RUCHES

La campagne de déclaration de ruches est ouverte depuis le 1er septembre au 31 décembre.

Elle est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants
☎ : 01 49 55 82 22

| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Texte non parvenu dans les délais impartis

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Pour cette ultime tribune de 2021, il est déjà temps pour nous de vous souhaiter avec un peu d'avance de bonnes fêtes de fin d'année en souhaitant qu'elles soient chaleureuses et pleines de partage. Le temps également de revenir sur ce qui guide notre liste « *Champagnier en Commun* » dans l'exercice du mandat que vous nous avez confié.

Quand on s'engage dans un conseil municipal, c'est avant tout pour défendre l'intérêt général. Un dictionnaire le définit comme « *Ce qui procure un bien être à tous les individus d'une société* ».

Concrètement dans notre commune cela veut dire accompagner notre jeunesse, engager des transitions nécessaires pour l'avenir de notre village, assumer des politiques communales et métropolitaines solidaires.

Ce sont des responsabilités qui nous engagent, du travail, du temps et de l'énergie au service de la collectivité. C'est aussi le plaisir de rendre service et de faire avancer les choses en associant le plus possible celles et ceux que cela concerne. Ce sont des actions souvent modestes de tout un chacun, quelques heures, quelques idées qui permettront, nous l'espérons, d'améliorer le quotidien de chacun.

Au conseil municipal, au CCAS et plus largement dans toute notre vie d'élus, l'intérêt général, c'est agir pour servir la commune en contribuant à la hauteur de nos capacités. C'est en tout cas ce qui nous tient à coeur.

Carole ANDRIES, conseillère municipale, pour la liste *Champagnier en Commun*



Nathalie BARON, Hubert COLLAUVET et Brigitte ORGANDE, élus de la liste Ensemble pour l'avenir de CHAMPAGNIER



RETOUR EN IMAGES

LES 10 JOURS DE LA CULTURE

16 OCTOBRE / LIVE PAINTING



De passage aux 4 Vents, dans le cadre des 10 Jours de la Culture, organisés et coordonnés par Grenoble-Alpes Métropole, l'artiste Groek a réalisé une œuvre le jour de l'ouverture de la troisième édition.

Groek est né à Valence, Grenoblois d'adoption, il dessine depuis tout petit et a fait ses premières armes dans la rue au travers du graffiti.

Un grand nombre de personnes est venue ce samedi 16 octobre pour échanger avec l'artiste qui a pris tout son temps pour parler de sa passion.

La fresque réalisée se trouve sur le bas du mur entre la bibliothèque et la petite cantine.

Groek s'est inspiré des activités sportives pratiquées dans le gymnase sans oublier de laisser sa marque fétiche "les pingouins-esquimaux".



28 OCTOBRE / AVEC JEROME LEGRAND

Pas moins de 120 personnes se sont déplacées aux 4 Vents jeudi 28 octobre pour assister à la pièce de théâtre « Avec Jérôme Legrand » de la Cie Le Contre Poing.

Parmi les spectateurs, Pascal CLOUAIRE, vice-président de Grenoble-Alpes Métropole délégué à la culture, culture scientifique et participation citoyenne, et une vingtaine de jeunes de la Cie échirolloise Kaléidoscope avec leur metteuse en scène et directrice artistique Laurence GRATTAROLY.

La pièce tout comme le Live Painting étaient offerts aux champagnards grâce à un financement de 70 % de la part de Grenoble-Alpes Métropole et de 30 % de la Commune.

Les 4 comédiens, dynamiques et enthousiastes du début jusqu'à la fin ont essayé avec beaucoup d'entrain de démontrer qu'ils avaient la capacité de devenir la plus grande compagnie de tous les temps. Plusieurs sujets d'actualité ont été traité lors du spectacle comme les inégalités hommes/femmes, la réussite à tout prix pendant un peu plus d'une heure de théâtre.

Les spectateurs étaient ravis et ont passé une très belle soirée. A la fin de la pièce, il y avait la possibilité d'échanger avec les comédiens ce qui a été beaucoup apprécié.



LE COURSETON DES ÉCOLIERS

22 OCTOBRE / LES ENFANTS DE L'ÉCOLE ÉTAIENT RÉUNIS POUR LE COURSETON !

Tous les enfants se sont entraînés afin d'être prêts pour le jour J. L'objectif étant d'aider l'enfant à prendre progressivement conscience de la relation étroite qui lie les trois paramètres de vitesse, durée et distance.



Pour finir, ce sont les enfants de petite et moyenne sections qui sont rentrés sur la piste, avec un départ à toute allure !

Après une boisson offerte par les parents d'élève et pour terminer ce bel après-midi, toute l'école a suivi une démonstration de l'association Handi'chiens dont l'une des missions est de mettre en lumière le travail des chiens d'assistance Handi'chiens auprès de tous les publics, des enfants en particulier.

Grâce à l'extraordinaire complicité qui l'unit à l'homme mais également à sa capacité à répondre à plus de 50 « commandes », un Handi'Chiens offre à son bénéficiaire, enfant ou

adulte, une meilleure autonomie ainsi qu'une plus grande liberté, tout en favorisant le lien social.





MAIRIE

Ouverture au public
Lundi - Mercredi - Vendredi
13h30 17h30
Mardi et jeudi
pas d'accueil

Urbanisme
Sur rendez-vous
Accueil téléphonique
 ☎ 04.76.98.08.83
Courriel
mairie@champagnier.fr
Site web
www.champagnier.fr
Permanence Maire/Elus
Sur rendez-vous

POLICE MUNICIPALE



Pour contacter
 les agents de la police municipale
 ☎ **06.01.81.03.13**
 📧 **policepluricommunale.jccb@gmail.com**
 Gendarmerie ☎ **17**

BIBLIOTHEQUE

HORAIRES

Mardi de 15h45 à 18h45
 Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18h45
 Mardi de 15h30 à 18h45

Espace 4 Vents Chemin du Gal ☎ 04.76.99.83.72
 bibliotheque@champagnier.fr



AGENDA

DU 25 OCTOBRE AU 5 DÉCEMBRE

Opération collecte textiles

Parking de la Mairie

JEUDI 25 NOVEMBRE

Lecture à voix haute

« **Fils et Filles d'immigrés**

Salle du conseil - mairie

SAMEDI 4 DÉCEMBRE

**Café citoyen « A la rencontre d'im-
 migré-e-s et de leurs descendants »**

Espace des 4 Vents

VENDREDI 10 DÉCEMBRE

Fête de Noël

Espace des 4 Vents

MARDI 14 DÉCEMBRE

Conseil municipal

18 h - Mairie

JEUDI 16 DÉCEMBRE

Goûter des Anciens

15 h - Espace des 4 Vents

SAMEDI 15 JANVIER

Vœux du Maire

Espace des 4 Vents

La bibliothèque sera fermée pendant
 les vacances de fin d'année

RAPPEL

RECENSEMENT

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser en mairie entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Il est nécessaire de se munir de la carte d'identité et du livret de famille. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation.

Le recensement permet au centre du service national de VARCES de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

VOTRE MAIRIE ET GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLITAIN METTENT GRATUITEMENT DES BROyeurs À VÉGÉTAUX À VOTRE DISPOSITION

Facile et gratuit, l'emprunt se fait sur une journée. Le broyeur est à retirer auprès des services techniques.

Vous pouvez dès à présent pré réserver votre broyeur par mail

📧 mairie@champagnier.fr

Du 20 au 24 décembre



ETAT CIVIL

Jérôme, Mélanie, Jules et Justine NIER ont l'immense tristesse de vous faire part du décès de M. Jean-Paul NIER le 30 octobre dernier.

Sincères condoléances à la famille



**Journal
 d'information
 Echo Champagnard
 NOVEMBRE 2021**

Réalisation et impression : Commune de CHAMPAGNIER
 38800 - Place de l'Église
 Directeur de la publication : Florent CHOLAT, Maire
 Crédit photos Commune, Mairie, Jean-François PLASSART
 Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO,
 Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100%
 Tirage - 650 exemplaires - Dépôt légal à la parution